



*Première(s) page(s) manquante(s)
ou non numérisiée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LE FIEF DE NOTRE-DAME

(suite)

LES CONFRERIES

Le Saint Rosaire. — A Notre-Dame de Paris, le 10 février 1637, Louis XIII offrait solennellement à la sainte Vierge sa couronne et son sceptre, c'est-à-dire qu'il la constituait officiellement "Reine de France" à titre spécial d'authentique et formelle donation.

Louis XIV renouvela l'hommage de son père, et par édit en date du 25 mars 1650, se déclara redevable à la Vierge, des victoires qu'il avait remportées en Flandre, en Allemagne et en Italie.

Louis XIII consacrant la France à Marie; Louis XIV lui attribuant ses victoires et disant son chapelet tous les jours, ainsi qu'on l'affirme; ce sont là des individualités, et pour honorables qu'elles soient, il faut, en matière religieuse, préférer les masses. Que disait Ozanam sur ce point? Peut-être ceci, du moins comme idée, que le dernier siècle a fait fond par trop souvent sur des personnalités, croyant que le catholicisme était sauvé parce que Monsieur un Tel, un homme illustre, le professait ou du moins ne le reniait pas publiquement. Les masses valent davantage, et si la religion était jamais en danger de périr, elles la sauveraient.

Au XVIIe siècle, c'est évident, le culte de la Vierge était entré à fond dans les masses, et avec lui, on le devine bien, la dévotion du saint Rosaire. Le R. P. Mortier vient de montrer comment cette dévotion, et l'on pourrait dire "cet amour du Rosaire," tenait un peu de la jalousie; comment, par exemple, il se faisait des gravures et des tableaux qui, au lieu de saint Dominique recevant le chapelet des mains de la sainte Vierge, représentaient tel autre saint, comme saint François pour les Mineurs, sainte Thérèse pour les Car-

mes, saint Ignace pour les Jésuites. (1) Quelquefois, saint François paraissait en compagnie de sainte Catherine de Sienne, mais le cas est rare, et nous nous hâtons de l'ajouter, le cas est plus rare encore où le fait soit attribuable aux religieux de ces communautés. Au sujet de sainte Thérèse, en particulier, le R. P. Mortier a soin de rapporter un texte qui prouve que si, en tel endroit, la sainte apparaît dans le tableau du Rosaire, c'est par ordre d'une grande dame du pays de Chavane: *In loco de Chavane, media leuca Pontis-Valis, (Pont-de-Vaux) in Bressia, sancta Teresia depingitur loco sanctae Catharinae (quia) ita jussit Domina illius loci de Chavane.* C'est peut-être une seconde dame qui, en une autre occasion, sur une plaque d'ivoire, aura fait disparaître saint Dominique et sainte Catherine de Sienne pour mettre à leur place saint Jean-Baptiste, saint Antoine, saint Jérôme, saint François, à qui tous, *per modum unius*, la sainte Vierge offre le Rosaire. La thèse du R. P. Thurston est, comme on le voit, de beaucoup dépassée.

Qu'il suffise de ces quelques exemples. La dévotion du Rosaire n'eût-elle été prêchée que par les Dominicains, elle avait encore la chance de réussir, mais quel succès plus complet et général ne lui était pas assuré si tous les religieux, tous les prêtres, toutes les églises s'en emparaient! Malgré bulles et décrets établissant le monopole des Frères-Prêcheurs sur le Rosaire, "on continuait de plus belle, écrit de nouveau le Père Mortier, à fonder des confréries, à se disputer aussi... De l'église la chicane courait sur la place publique, jamais édifiante, car à cette époque où le langage avait son parler un peu rude, les épithètes mal sonnantes ne manquaient pas." (*L. cit.*, p. 192)

Parlez-nous d'un temps où l'on se battait pour la dévotion, et peut-être aussi par dévotion!

Il va de soi que la confrérie du Rosaire fut de bonne heure établie à Québec, et elle le fut régulièrement. Un "tableau du Rosaire" ornait déjà Notre-Dame de Recouvrance, et c'était nécessairement avant 1640, puisque cette année-là même, on s'en souvient, l'église périt dans un incendie. C'est peut-être Madame Pierre Le Gardeur de Repentigny, née Marie Favery, qui l'avait donné; en tout cas, c'est elle qui eût l'honneur et le mérite de préparer l'établissement de

(1) *Hist. des Maîtres Généraux de l'O. des Fr. Pr.*, t. VII, p. 192.

la première confrérie en Nouvelle-France; noble femme dont les enfants étaient "beaux comme le jour," "l'âme la plus pure que la Mère de l'Incarnation disait avoir connue parmi les dames du monde de son temps."

A propos, quand vous entrez à Notre-Dame, et vous rendez à la sacristie par la chapelle Sainte-Anne, le dernier banc que vous voyez à votre gauche, celui qui avoisine le plus l'autel, se trouve à peu près au même endroit que celui autrefois occupé par Madame de Repentigny, un banc choisi par elle entre tous et désigné avec insistance dans les anciens mémoires comme étant "le premier au coin de la chapelle du Rosaire." Cette chapelle formait autrefois le transept de l'église, et faisait double emploi, servant alternativement à la confrérie du Rosaire et à la confrérie de Sainte Anne.

Venons maintenant aux archives du Presbytère, et voici un premier papier relatif à la confrérie. C'est la "Requête des habitants du Canada au Révérend Père Prieur du Couvent des Jacobins de Paris"... Sans date. (1648)

"Supplient humblement les habitans de la Nouvelle-France demeurant ès habitations de Quebecq, les Trois-Rivières et Montréal, disans que leur Pays ayant esté consacré et mis sous la protection de la sainte Vierge et de saint Joseph, ils désiroient participer aux Indulgences et privilèges accordez à ceulx qui sont associez à la confrérie du saint Rosaire par l'Establissement de la dite confrérie en leur Pays. Pour augmenter d'autant plus la dévotion à la sainte Vierge, ce considéré, mon Révérend Père, (qu') il vous plaise de vostre grace de permettre l'establissement de la dite confrérie du saint Rosaire dans leurs habitations de Quebecq, les Trois-Rivières et Montréal, en la Nouvelle-France, pour d'autant plus y accroistre la dévotion de la sainte Vierge, Et les dits habitans prirent Dieu pour l'augmentation de vostre saint Ordre."

Signatures: (toutes avec paraphe)

Marie Favery
Godefroi

Le Neuf
Bellanger

La réponse vint aussi vite que possible, c'est-à-dire l'année suivante. Vous la voulez sans doute avec tout le charme de l'original et de l'inédit, vous rappelant, à propos de tous ces vieux documents plus ou moins grammaticaux, que l'instruction, autrefois, ne consistait pas à savoir écrire la

langue de tout le monde, la langue vulgaire, mais la langue latine, celle des lettrés et des savants. De fait, comme l'ancien clergé de France et du Canada tournait bien son latin ! C'est à nous faire rougir de honte, nous autres grands clercs de ce glorieux vingtième siècle !

A Messieurs les Habitans et Demeurans

De quebecq, Les Trois-Rivières et Montréal en la Nouvelle France, fr. Charles Thebault, Licentié en Theologie,
Humble Supérieur du Couvent des ff. Prescheurs
de Sct. Jacques de Paris.

“La grande devotion que vous avez a la tres sainte Mere de Dieu thresoriere de grace sous le tiltre et devotion du Sct. Rosaire comme vous le protestez es une supplication a nous adressee sous vos signes manuels par laquelle vous desirez avoir la communication des faveurs que le Sct. Siege a concedées à nostre ordre par le benefice du Rosaire ou chapelet : que nostre glorieux Père et Patriarche Sct. Dominique a obtenu de la tres sainte Mere de Dieu, et qu'il nous a laissé pour heritage : attendu aussi la permission qu'avez obtenu de l'Ordinaire en datte du vingt-unieme may de l'année présente mil six cent quarante neuf ; Nous de n(ot)re part desirant d'avancem(en)t de l'honneur de Dieu et l'accroissement de la devotion envers sa sete. Mere, par ces p(rése)ntes, d'autorité Apostolique, et commission expresse de notre R(évérendissim)me Pere General, Nous vous accordons et permettons estre erigé et institué (toute regle gardée)es vos Eglises de Quebecq, Les Trois-Rivieres et Montréal dependantes du Diocèse de Paris l'Auguste et tres devote Confratrie de nostre Dame du Roraire ou Chapelet, avec toutes les graces, indulgences, privileges et faveurs dont les aultres semblables societiez et confrairies du Sct. Rosaire ont accoustumé de joui esr lieux ou elles sont legitimem(en)t establies moyennant les conditions ordonnées et les regles de la société observées. Faict au grand couvent des ff. Prescheurs dits Jacobins de Paris, ce 28me may mil six cent quarante neuf.”

“fr. Charles Thebault
humble Supperieur”

Loc. Sig.

Au bas de la pièce on lit :

Nous premier Ecclesiastique et Grand-Vicaire de Monseigneur l'Illme. et Rme. Archevesque de Rouen en la Nouvelle France, suppléant, en tant qu'est en nous et besoing est, a quelque default de droict pour quelques parolles de la suscrite permission, qui ne touchent pas l'essentiel, mais seulement enveloppent ignorance de la qualité et iurisdiction du lieu, avons permis et permettons par ces presentes l'érection et établissement de la susdite confrairie de Nostre Dame du Rosaire es susdites eglises de ce pays de la Nouvelle France. Faict à Quebec ce vingtroisième d'octobre mil six cent cinquante."

"HIEROSME LALLEMANT."

Ce serait le temps ou jamais de faire dire aux archives de Notre-Dame tout ce qu'elles savent sur le sujet qui nous occupe. Mais un article de Revue ne peut pas être tout un volume et nous supprimons, à regret, bien entendu, des pièces fort intéressantes et encore inédites: la patente d'érection de la confrérie à l'Hôtel-Dieu; (*Ct.* I, no. 22) la commission au Père Poncet d'ériger cette confrérie en l'église paroissiale de Québec; (*Ct.* I, no. 23) la bulle des Indulgences accordées par Innocent X, de 5 février 1654, bel original en parchemin, malheureusement gâté par l'humidité; (*Ct.* I, no. 25) mais voici un cahier de moyenne grandeur, relié de cuir jaunâtre, évidemment "fatigué," parce que fort ancien, auquel il faut nous arrêter et qui va d'ailleurs nous informer suffisamment pour le quart d'heure. Nous en donnons textuellement la première page pour le plaisir des amateurs.

"L'ordre de cette Institution a esté tel l'an 1649: Mademoiselle de Repentigny (1) obtint des lettres d'erection de la confrerie pour les 3 habitations de Nouvelle France, Quebec, les 3 Rivières et Montroyal, du R. P. Charles Thébault, sup(érieu)r des Jacobins de Paris, après une requête des habitans présentée à M. le Grand Vicaire de Paris. Depuis cette lettre d'erection que la dicte dam(ois)elle assortit d'un beau tableau, devant d'autel, coussins, chasuble et voile blancs et très beaux, les RRdes Meres Hospitalières de l'Hos-

(1) On disait "Mademoiselle" même pour des femmes mariées, quand elles n'appartenaient pas par leur naissance à la noblesse.

tel-Dieu en obtinrent une autre par la faveur de Mad. la Duchesse d'Eguillon pour leur église, du R. P. F. Jean-Bapt. Carré, commissaire, pour établir cette ste. confrerie en l'Amerique Françoise, datée du 16 dec(embre) 1651. Ces deux lettres demeurèrent sans opération faute de lieux et autres commodités, insqu'au 1er dimanche et iour d'octobre 1656, que le P. Joseph Poncet, de la Comp(agnie) de Jésus, faisant fonction de curé en la Paroisse de N(otre)-D(ame) de Québec, ayant eu commission pour ce du R. P. Jean De Quen, sup(érieur) et Grand Vicaire de Mgr. l'Archevesque de Rouen en la Nouvelle France, en fist l'erection au Grand autel ou il mit le tableau du St. Rosaire, ce qui se peut voir dans les actes qui sont aux coffre de la confrairie." (1)

Merci en passant au bienheureux "coffre de la confrérie," puisqu'il nous a conservé, entre autres choses, ce *Livre du saint Rosaire*, c'est son titre, inestimable petit cahier qui mériterait bien mieux que tant de superfluités encombrantes les honneurs de la photocopie. J'indique en passant le procédé le moins cher, car il paraît que, en ce pays, les auteurs ou éditeurs n'ont pas le même droit que les marchands de cigares ou de nouveautés d'attenter à la marsupie des honnêtes gens!

Viennent ensuite, au cahier jaune, les règlements de la confrérie, les indulgences à gagner, l'ordre des différents offices, l'entretien et la décoration de la chapelle, les devoirs des membres, divers détails à noter, comme la grande fête du premier dimanche d'octobre, avec premières vêpres, matines, messe solennelle, sermon, secondes vêpres, procession; comme encore la messe du premier dimanche de chaque mois, "la procession après-midi le cierge et le rosaire en mains où se porte l'image de Notre-Dame"; les fêtes des mystères du Rosaire, assez différentes des nôtres, savoir: Noël, le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, le dimanche de la Passion, le dimanche des Rameaux, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Invention de la sainte Croix, la Couronne de Notre-Seigneur, l'Exaltation de la sainte Croix, la Toussaint, la Saint-Dominique. Chose assez singulière, si un confrère ne peut

(1) La "commission du Père DeQuen au Père Poncet," *Ct*, I. no 23, est plus explicite sur "l'incommodité et petitesse tant de l'église paroissiale que de celle de l'Hôtel; sur la renonciation de l'Hôtel-Dieu à ses droits de confrérie en faveur de la Paroisse, etc.

dire ses quinze dizaines dans la semaine, il n'a qu'à les faire dire par un autre, et il gagne tout de même l'indulgence.

Sans fonctionner régulièrement, la confrérie comptait néanmoins plusieurs membres dès avant son installation formelle en 1656: le Père Poncet, cela va de soi, toutes les religieuses de l'Hôtel-Dieu, M. Vignal, prêtre, M. LeBey, prêtre, Charles Le Gardeur, sieur de Tilly, Jean Juchereau, sieur de Maure, Marie Favery, dame de Repentigny, Louis Sedilot, Pierre Picard, Charles de Lauzon, sieur de Charny, fils du gouverneur, plus tard Grand-Vicaire de Monseigneur de Laval.

Une pièce volante, un acte notarié, (*Ct*, I, no. 24) s'interpose ici qui nous apprend comment le 22 avril 1657, madame de Repentigny se présenta devant maître Audouard, notaire royal, et les sieurs curé et marguilliers de Notre-Dame, et leur offrit, à l'effet de subvenir aux frais de la confrérie, "la valeur de 300 livres tournois qui pourraient faire au denier vingt la somme de quinze livres de rente," sur quoi les sieurs curé et marguilliers s'accordèrent et s'obligèrent aux conditions posées par la dite "damoiselle." Je fais l'effort de reléguer cette pièce dans une note. (1)

(1) "Par devant Guillaume Audouard, secrétaire du Conseil établi par le Roy, Notaire en la Nouvelle France et tesmoins sousignés, fut présente damoiselle Marie Favery, veuve de Pierre Le Gardeur, escuyer, sieur de Repentigny, laquelle s'est adressée à vénérable et scientifique personne le R. P. Joseph Poncet, curé de l'église Paroissiale de Notre Dame de Québec, honorables hommes, Guillaume Couillard, Jean Juchereau de Maure, Jacques Loyer La Tour, substitut de Jacques Maheust absent, Henri Pinguet ancien marguillier et substitut de Martin Groëel, aprésent marguilliers de l'œuvre et fabrique de la dite église, auxquels elle a fait entendre la dévotion qu'elle avait de fonder à perpétuité en icelle église les principaux services de la confrérie du St Rosaire dont elle avait poursuivy et obtenu, estant en France, l'érection en tout ce pays, sçavoir est: les premières et secondes vespres et la grande messe solennelles ainsy quez plus grandes festes de nre Dame avec sermon et autres solennités usitées en la dite Paroisse le jour et feste du Sct. Rosaire qui est le premier dimanche d'octobre, et de plus la procession du St-Rosaire chasque premier dimanche de tous les douze moys de l'année, avec les litanies et prières accoutumées en la dite confrairie. Offrant par elle à cet effet la valeur de trois cents livres tournois a payer une fois presentement pour tousjours, ce qui pourrait faire au moins et au denier vingt la somme de quinze livres de rente annuelle, ce qui est suffisant pour les frais des dits services; laquelle valeur des dites trois cents livres en ornements qui s'ensuivent sçavoir est: un grand tableau de Nre Dame du Rosaire avec les images de St. Dominique et de Ste. Catherine de Sienne, un devant d'autel,

Nous revenons au cahier jaune, et voici maintenant le catalogue des associés, longue liste que nous suivons de 1657 à 1759 et qui n'occupe pas moins de quarante pages, un bon nombre à deux colonnes. Si les premiers recensements de Québec s'étaient perdus, on pourrait, ce semble, les reconstituer à l'aide de ces catalogues des différentes confréries: Sainte-Famille, Sainte-Anne, Scapulaire, Rosaire. Le tout Québec appartient à l'une ou à l'autre, souvent à deux ou trois, quelquefois à toutes à la fois. Pour ce qui est de la dernière, celle qui nous intéresse en ce moment, et pour commencer par le peuple, y trouvons-nous des noms qui sont encore portés aujourd'hui, noms familiers et doux comme des noms d'ancêtres? Oui, en effet, et ce sont ceux-là que nous choisissons de préférence:

(A) Alain, Amyot, Audet; (B) Babie, Bacon, Baillargé, Beaudoin, Bélanger, Benoît, Bernard, Bernier, Blain, Blanchard, Bonneau, Bouchard, Boucher, Bourbonnière. Boutet, Brassard, Brière, Buisson; (C) Caron, Charest, Charron, Chapelain, Chartier, Chatel, Chauveau, Chevalier, Cor-

une chasuble et deux coussins de satin à fleurs et un de gros de Naples blanc orné de broderie d'or et doublé de tafetas blanc, le tout estimé et évalué à la somme de trois cents livres tournois, lesquelles choses seront appartenantes en propre a la dite fabrique comme tenant lieu et qualité de fond pour la presente fondation, sur quoy aya(n)t les dits Srs. Curé et Marguilliers fait assembler Mrs. les anciens Marguilliers d'icelle église apres une meure deliberation, se seroient accordez et condescendus aux offres et aux intentions et demandes de la dite damoiselle fondatrice, s'obligeant aux services et prières solennelles que dessus, c'est à sçavoir: les dits Srs. Curé et Marguilliers presents et advenir estre chargez et obligez de faire dire aux iour et feste du St. Rosaire, premier dimanche d'octobre, premières et secondes vespres et grande messe solennelles avec le sermon et chaque premier dimanche de tous les mois de l'année a l'issue des vespres la procession solennelle du St. Rosaire, y chantant les litanies de la Ste. Vierge et prières accoutumées en la dite confrairie. Car ainsy a esté accordé, etc, promettant, etc, obligeant, etc, renonceant, etc.

Fait et passé a Quebec le vingt-deuxième du mois d'avril 1657, en présence de Jean Gloria et Jean Le Vasseur tesmoins sousignes avec les parties, a la reserve du dit Sieur Couillard, lequel a déclaré ne sçavoir escrire n'y signer, de ce interpellé selon l'ordonnance.

Joseph Poncets ihs
Pinguet
Loyer
Latour

Marie Favery
Juchereau

Gloria
Audouart,
not.

riveau, Crevier; (D) Dagneault, Desnoyers, Dubois, Dugas, Dumais, Dumont, Dupont, Dupré, Duquet, Durand, Duval; (F) Filion, Flamand, Fournier; (G) Gagnon, Gagné, Gariépy, Gaudry, Gaulin, Gendron, Gilbert, Giroux, Gosselin, Goulet, Gratton, Grenier, Guay, Guilbault, Guillemet, Guimont, Guyon (Dion); (H) Hallé, Hervieux, Houde, Hubert, Huot; (J) Jamain, (Jasmin) Jourdain, Julien; (L) Laberge, Lamarche, Lambert, Landry, Langlois, Larose, Latouche, Lavoie, Leclerc, Lefebvre, Lefranc, Lemelin, Lepage, Lépine, Lhérault, Leroux, Lesage, Létourneau; (M) Maheux, Mailloux, Marchand, Marcoux, Martel, Martin, Massé, Maufay, (Moffet) Ménard, Mercier, Meunier, Miville, Morin; (N) Normand; (O) Olivier; (P) Perrault, Perrier, Picard, Piette, Pothier, Poulin, Prémont, Provost; (R) Rainville, Rancourt, Renaud, Rivière, Roberge, Rocheron, Royer; (S) Saint-Amand, Saint-Pierre, Simon, Spénard; (T) Têtu, Tétrault, Thivierge, Touchet, Tremblay, Trottier, Trudel, Turcot; (V) Vachon, Vermet, Voyer.

Tant s'en faut que la haute société, les gens à particule, (noblesse ou non) les fonctionnaires, notaires royaux, procureurs du Roy, conseillers du Roy, les personnages devenus historiques, soient restés à l'écart. A l'entête des listes, ils apparaissent, et il semble plutôt qu'ils aient, les premiers, donné l'exemple. Cela va de soi pour le clergé et les communautés religieuses, et nous pouvons les passer sous silence.

Divers groupes de laïcs appellent notre attention, et d'abord, celui des hommes, de nos hommes illustres, pourrais-je dire, et tels: Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert; Jean-Paul Godefroy, un "messire", titre peu commun; Bou-tet de Saint-Martin, arpenteur, professeur de mathématiques et d'hydrographie, professeur de musique, bon chantre lui-même, à l'occasion procureur des Jésuites au Conseil Souverain; (1) Jean Bourdon, autre arpenteur célèbre, ingénieur, cartographe, dessinateur, peintre, découvreur, agriculteur, diplomate, légiste, par-dessus tout "homme de vertus, (au pluriel) père des pauvres, consolateur des veuves et des orphelins, l'exemple de tout le monde," affirme la Mère de l'Incarnation; nous ajoutons: père de quatre religieuses, deux Ursulines et deux Hospitalières; et pour aller mainte-

(1) Cf. Am. Gosselin: "L'instruction au Canada sous le Régime français," 1911, *passim*.

nant plus vite, voici Charles Le Gardeur, sieur de Villiers; Pierre Denys, sieur de la La Ronde; Jean LeMire, syndic de Québec; Jacques Sevestre, possesseur de quarante arpents sur les plaines d'Abraham; René-Louis Chartier de Lotbinière, fils de Louis-Théandre lieutenant-général de la Prévoté, et lui-même, plus tard, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel; Bertrand Chesnaye La Garenne, sieur de Lottinville; Matthieu d'Amours, seigneur des Chauffours, Conseiller du Roy en son château de Paris; Jacques LeMoyne; (serait-ce LeMoyne de Sainte-Hélène?) François de Laval, neveu de Monseigneur; Alexandre Peuvret, beau jeune homme de dix-huit ans, qui sera plus tard sieur de Gaudarville, conseiller, secrétaire du Roy, greffier en chef du Conseil Souverain; Michel, vieux serviteur des Ursulines, oui, un homme illustre, (Cf. *Lettres de la Mère de l'Incarnation*) Gervais Beaudoin, maître-chirurgien; Charles de Comporté, Antoine de la Chesnaye, Pierre de Lalande-Gayon, Pierre de Boucherville, Hilaire Bernard de la Rivière, l'architecte de la cathédrale, et si vous voulez encore d'autres jolis noms: François de LaValterie, Gauthier de Varennes, Alexandre du Hautmesnil, Charles de Longueuil, Charles de Grandville, Jean-Baptiste de Couagne, Gaillard, Duplessis, Rageot, de LaRue, Roussel, d'Auteuil, Lambert, Fleury, d'Eschambault, Mariauchaux d'Esgris, Foucault, Bermen de La Martinière, de Tonnancourt, Daniel et Philippe d'Argenteuil, de La Corne, de Langloiserie, de La Gemmerais, de Tonty, de Ligneris, de La Durantaye, Robineau de Bécancourt, etc, etc.

Notons plus particulièrement, pour la dernière période du régime français, époque à notre humble avis trop décriée: Michel Lajus, fils de Jourdain, "Major des médecins," comme on l'appelle; (1731) Marie-Joseph de Rigaudville; (1741) Pierre, nègre du fameux Philibert; (1744) Jean Baillaigé, le restaurateur de la cathédrale, Pierre-André Spénard, (1753) etc, etc.

Le groupe est encore plus considérable qui se forme du *devoto femineo sexu*, et comment rendre justice à toutes ces saintes aïeules, nobles femmes qui savaient prier comme elles savaient "tisser la laine et le lin"? Nommons au moins: Mesdames Guillaume Couillard, (Guillemette Hébert) Jean-Paul Godefroy, (Marie-Magdeleine Le Gardeur) Nicolas Juchereau de La Ferté, (Marie Giffard, fille de Robert, sei-

gneur de Beauport) Charles d'Ailleboust des Musseaux, (Catherine Le Gardeur) Charles Le Gardeur de Tilly, (Geneviève Juchereau) Hélène Desportes-Morin, mère du premier prêtre canadien; Eustache Lambert, (Marie-Louise Vanneck) Marie Tavernier, épouse de Gilles Bacon, la quelle devenue veuve, se fera religieuse à l'Hopital-Général avec sa fille; mesdames Jean Guyon du Buisson; (Elisabeth Couillard, fille de Guillaume) Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny; (Marguerite Nicolet, fille de Jean, noble homme, commis et interprète) beaucoup plus tard, j'en passe, Anne Descaudes, femme du sieur Bernard de la Rivière, (1709) Marie Pinard-Resche, (1742) Marie-Claire Fleury de La Gorgendière-Taschereau; (Thomas-Jacques, conseiller, trésorier de la marine, 1743) Angélique Chartier de Lotbinière, dame Nicolas-Marie Renault d'Avesnes des Meloises, mère de cette pauvre madame Péan si maltraitée par les romanciers et les chroniqueurs; (1756) Louise-Marie Madeleine du Sautoy, épouse de François Cuguet, premier conseiller au conseil supérieur, (1757) etc.

Nommons aussi parmi les "damoiselles": Catherine Le-Neuf de la Potherie; (fille de Jacques, gouverneur des Trois-Rivières, Commandant général de la Nouvelle-France après la mort du gouverneur de Mézy) Françoise Denys; (fille de Simon, sieur de la Trinité) Marie-Madeleine Hertel; (sœur du héros) Jeanne de Vauvilliers, qui épousera tout à l'heure, à Montréal, Bénigne Basset, sieur Deslauriers, notaire royal; Elisabeth de Chavigny, fille de François, sieur de Bercheureau, époux de la célèbre Eléonore de Grandmaison; Marie et Gertrude Moral de Saint-Quentin, dont le père est lieutenant du Roy à Trois-Rivières; également pour Trois-Rivières, Catherine, Thérèse et Marguerite, filles de Maurice Poulin, sieur de La Fontaine, procureur fiscal; Marie-Françoise-Thérèse Dupont, plus tard madame François-Marie Renault d'Avesnes DesMeloises, et sa sœur Marie-Madeleine, mariée en 1691 à Paul LeMoyne de Maricourt; Françoise Charest, fille du fameux Etienne à qui Joseph-Edmond Roy a consacré tout un volume, sinon deux; Marie-Madeleine Chartier de Lotbinière, 21 ans, fille de René-Louis, conseiller du Roy, et de Marie-Madeleine Lambert; Elisabeth de Saint-Ours, fille de Pierre, chevalier de Saint-Louis, mariée en 1699 à Charles Claude de La Potherie; Madeleine

Ruette d'Auteuil, fille du chevalier, conseiller et Procureur-Général, plus tard madame François de Selle. Et voulez-vous, encore ici, d'autres jolis noms ? En voici que nous trouvons longtemps après ce qu'on pourrait appeler "la première ferveur" : Magdeleine de La Mothe, Marie de Muy, Marie Duchesnay, Marie de Lalande, Louise de La Valterie, Jeanne-Françoise Macard, Françoise Rousse; (1702) Marguerite Resche; (1709) Marguerite Jaquereau; (1710) Marie-Françoise Bermen de la Martinière, fille de Claude, juge, conseiller et lieutenant-général; Marie-Anne Fouquet; (1718) Marie-Anne de Lino; (1742) Marie Taschereau; (1753) Geneviève de Fontville; Charlotte-Marguerite de Ramesay, (1756), etc., etc.

On a pu remarquer que plusieurs des associés du Rosaire ne sont pas gens de Québec, et c'est déjà une preuve que la confrérie, aussi bien que la dévotion, était connue au dehors. Un travail important est en voie d'achèvement, nous dit-on, sur la diffusion de l'une et de l'autre en Canada, depuis le milieu du XVII^e siècle, et nous notons seulement, quant à nous, pour le voisinage immédiat de Québec, l'établissement de la confrérie à Saint-Joseph de Lévis, en 1694; à Beauport, en 1697; à Lorette, en 1730. Pour Lévis, la patente est signée par le Révérendissime Père Antonin Cloche, Maître de l'Ordre, et contresignée par Monseigneur de Saint-Vallier. Encore en 1755, le curé, messire Charles d'Youville Dufrost de La Gemmerais, se fait gloire de son titre d'associé. A Lorette, le diplôme d'érection, appendu au mur de la petite sacristie de la chapelle des Hurons, porte la signature du Maître-Général Thomas Ripoll. A quelque distance de là, c'est-à-dire à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, une statue de la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus offre la légende suivante :

"Je suis donné (sic) par Noël Levasseur sculpteur et son épouse Marie-Madeleine Turpin, le 1^{er} mars 1729, pour faire la procession du scapulaire et du rosaire tous les 1^{er} de chaque mois et troisième dimanche de chaque mois. Priez, Sainte Vierge, s'il vous plaît, pour eux et leurs familles et soyez leur advocate pour le temps et pour l'éternité. Amen."

(à suivre)

FR. PAUL-V. CHARLAND, O. P.

UNE ŒUVRE MÉCONNUE

L'ŒUVRE DE S. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

I

C'est la fête de la Très-Sainte Trinité.

Il est cinq heures du matin. La grande ville est plongée dans le silence et le sommeil; seuls les clochers ont versé la musique de leurs angélus, puis se sont tus. Dans la chapelle du Collège, alors que là-haut dans les dortoirs les élèves dorment encore profondément, les maîtres se sont rassemblés depuis longtemps pour la prière; puis, ils se mettent en marche, ils s'avancent jusque dans le sanctuaire, ils s'agenouillent quatre à la fois au pied de l'autel, au sommet duquel l'Ostensoir rayonne sur un trône de lumières; et, gravement, ils font monter vers l'Hostie vivante la formule qui renouvelle leur serment de fidélité, qui enchaîne tout leur être par le triple vœu de pauvreté, chasteté et obéissance, qui consacré toute leur vie à une œuvre unique—l'éducation gratuite de la jeunesse. Il y a parmi eux des vétérans à tête blanchie ou dépouillée, qui depuis bientôt cinquante ans s'immolent à leur Dieu et à leur œuvre, il y en a d'autres qui sont dans l'épanouissement de la maturité, il y en a dont la jeunesse étonne sous la longue robe noire; mais tous, d'un même cœur et d'un même élan, foulant aux pieds ce que le monde pourrait leur donner de gloire, de fortune ou de plaisir, ils retournent à leur dévouement. Et ils évoquent à l'esprit de l'humble prêtre et collaborateur, qui pour la douzième fois déjà contemple ému ce spectacle, les paroles de Montalembert, quand il parle de "l'armée du sacrifice," et de "la fleur de l'humanité."

Et la pensée du prêtre s'envole sur toutes les plages du globe, où la même scène se déroule en ce même jour et à la même heure: car les fils de S. Jean-Baptiste de la Salle sont répandus dans tous les pays de la terre, et partout—quand revient la fête qui plus que toute autre célèbre la Paternité

divine "de qui découle toute paternité,"— ils renouvellent leur consécration à cette paternité intellectuelle et morale qui est le fond de leur œuvre, paternité plus ardue et plus ingrate, mais autrement plus féconde et plus nécessaire que la paternité naturelle.

II

Et, tout logiquement, la pensée du prêtre évoque la longue théorie des milliers et des milliers de jeunes gens qui ont été formés en cette seule maison du Mont S. Louis, et qui se sont dispersés dans toutes les carrières, et dans tous les pays de l'Amérique du Nord et du Sud : on compte parmi eux un bon nombre de prêtres et de religieux ; il y en a autant qui ont embrassé les professions libérales ; il y en a surtout qui sont devenus ingénieurs, architectes, financiers ; mais le plus grand nombre se sont adonnés aux affaires, on les trouve partout dans les grandes banques, les grands magasins, les grandes industries—on les trouve même actuellement sur les champs de bataille de l'Europe, où plusieurs déjà ont trouvé la mort ou ont été blessés, et deux d'entre eux viennent d'être faits Chevaliers de la Légion d'honneur par le gouvernement français. Et dans toutes les carrières ils se distinguent, et partout ils sont la démonstration éloquente de l'éducation qu'ils ont reçue des Frères des Ecoles chrétiennes. Et pourtant le Mont S. Louis n'a encore que 28 ans d'existence !

Et la pensée du prêtre évoque aussi la longue procession des centaines de milliers d'enfants qui, en notre cher pays, ont passé par les écoles des Frères depuis 1837, alors que ceux-ci, au nombre de quatre, arrivaient pour la première fois à Montréal, à la demande des MM. de S. Sulpice, et étaient reçus par Mgr Lartigue ; ce n'était qu'une pépinière, qui allait se développer merveilleusement pendant ces 80 années : aujourd'hui l'Institut compte au Canada 3 districts, celui de Montréal, celui de Québec et celui de Toronto, avec environ 800 Frères, plus de 50 maisons, et plus de 30,000 élèves. Et avant longtemps, espérons-le, l'œuvre ira s'implanter jusque dans les plaines de l'Ouest, où on la réclame à bon droit en face des immenses perspectives de cette région.

Et dans la vaste république voisine, le développement de l'Institut et les résultats de l'œuvre ne sont pas moins merveilleux : les trois premiers Frères arrivaient à Baltimore

en 1846; or, à la fin de ces 70 années, le district de Baltimore compte plus de 24 maisons, et cinq collèges, un protectorat, une école industrielle à Eddington, un patronage ouvrier à Philadelphie, même un collège pour les petits nègres à Rock Castle. Et le district de New-York comprend plus de 40 maisons, et le Collège Manhattan, l'Institut de la Salle, l'Académie de la Salle, l'école militaire de Clason Point, le Protectorat catholique, le Patronage S. Philippe, quatre orphelinats et écoles industrielles. Et le district de S. Louis a plus de 20 maisons, à part les collèges de S. Louis et de Memphis, les académies de Chicago, S. Paul, Minneapolis, Duluth, S. Joseph et Santa-Fé, et l'école des sauvages à Gray Horse. Et le district de San-Francisco compte plus de 15 maisons, et les collèges d'Oakland, de San-Francisco, de Sacramento, et les académies de Berkeley, de Portland, de Vancouver, de Walla-Walla, et l'Orphelinat S. Vincent. En tout, plus de 100 maisons et environ 40,000 élèves aux Etats-Unis, dans plus de 35 diocèses.

Et néanmoins, c'est surtout en Europe que l'Institut avait pris son plus prodigieux développement. Il avait été fondé en 1680; trente-neuf ans plus tard, à la mort du saint fondateur, il comptait 27 maisons, 274 Frères et 9,000 élèves; soixante-treize ans plus tard, à la Révolution française, il comptait 123 maisons, 920 Frères et 36,000 élèves. Son essor s'arrêta momentanément sous l'orage de la Révolution, mais il reprit ensuite si bien qu'en 1821 il comptait 950 Frères, 310 maisons et 50,000 élèves.

Et pourtant déjà il avait commencé d'essaimer au dehors, en Belgique en 1816, à l'Ile-Bourbon en 1817, et il devait continuer ses fondations, à Smyrne en 1841, à Alexandrie en 1847, à Kemperhof en 1851, à Singapore en 1852, à Alger en 1854, à Londres en 1855, à Vienne en 1856, à l'Ile-Maurice en 1859, à Bucharest en 1861, à Karikal (Inde) en 1862, à Quito en 1863.

En 1904, quand le gouvernement français supprima l'enseignement religieux, pour mieux tarir dans sa source la vitalité religieuse de la France, on eût pu s'imaginer que l'Institut en recevrait un coup mortel, puisque près de 1300 de ses établissements furent fermés. Mais ce qui était une perte immense pour la France devint un gain pour les autres pays; en effet, de 1904 à 1908, 222 maisons furent fon-

dées, en Angleterre, en Belgique, dans les îles de la Méditerranée, dans le Levant, dans l'Amérique du Nord et du Sud, aux Antilles, au Cap Colonie, et jusqu'en Australie. Avant la guerre actuelle, il y avait plus de 75 établissements en Belgique; plus de 32 en Autriche, en Hongrie, en Bohême, en Galicie, en Albanie, en Bulgarie, en Roumanie, en Lorraine; plus de 100 en Espagne, aux Canaries, aux Baléares; plus de 34 en Italie, plus de 50 au Levant, en Turquie, en Syrie et en Egypte—Maurice Barrès les visitait il y a quelques années et les proclamait "des postes de civilisation" en Orient; plus de 25 en Angleterre et en Irlande, sans parler des fameuses écoles de l'Inde et de la Chine, à Colombo, à Rangoon, à Penang, à Maulmuia, à Mandalay, à Singapore, à Malacca, à Hong-Kong.

III

Et maintenant, que l'on calcule, si l'on peut, le nombre de religieux qui pendant près de deux siècles et demi se sont sanctifiés dans leur vie sublime de renoncement—tous ceux qui les connaissent de près savent que pour être un bon Frère il faut être un vrai saint— et que l'on calcule ensuite les millions d'enfants qui ont été formés par eux à la vie intellectuelle, et surtout à la vie morale, puisque dans la pédagogie de ces maîtres religieux la science est bien secondaire à la vertu,—millions d'enfants qui grâce à leur formation première ont bien rempli leur rôle de citoyens de la terre et sont devenus surtout citoyens du ciel.

Et l'on reste ébahi en présence d'une œuvre si haute et si féconde, et l'on comprend un peu la mission immense que Dieu avait confiée dans l'Eglise à l'humble chanoine de Reims, et les sommets de sainteté qu'Il lui fit gravir pour le rendre aussi grand que cette mission. Qu'on enlève de l'Eglise le bien que l'Institut des Frères y a accompli depuis bientôt 250 ans, et l'on se rendra compte de la portée de son œuvre.

IV

Et cette œuvre est méconnue!

Qu'elle soit méconnue des sectaires, parcequ'elle est à base religieuse, rien d'étonnant: ce n'est qu'un symptôme de

plus de la rage que Satan, le rival du Christ, inspire à ses adeptes contre tout ce qui est religieux.

Qu'elle soit méconnue des mondains à tête légère, qui sans hésiter rendent jugement contre elle en déclarant que des religieux ne peuvent élever des enfants, parce qu'ils n'ont pas eux-mêmes d'enfants et sont privés de l'expérience des maîtres laïques, ce n'est qu'une niaiserie de plus parmi tant d'autres : ces braves gens ne réfléchissent pas qu'eux-mêmes ont fondé une famille sans avoir d'expérience préalable ni de formation pédagogique, et pourtant ils se croient capables de bien élever leurs enfants ! Ils oublient que les religieux éducateurs ont l'avantage sur eux, puisqu'avant de commencer leur œuvre, ils s'y préparent longuement d'après les données de la psychologie, ils s'y entraînent sous des maîtres avancés dans la carrière, et ils acquièrent rapidement en enseignant l'expérience qui complète leur formation : l'expérience vient vite à un homme qui pendant quelques années élève, non pas une petite famille de trois ou quatre enfants, mais une classe de trente ou quarante élèves !

Mais, ce qui est plus attristant, c'est que l'œuvre soit méconnue presque toujours par nos familles même très chrétiennes, et parfois aussi par le clergé lui-même, quoique très pieux et zélé. Oh ! sans doute l'œuvre est appréciée quand il s'agit d'avoir des Frères pour les écoles et de leur confier les enfants : on ne veut pas d'autres instituteurs ! Mais pratiquement, quand il s'agit de pourvoir au recrutement des sujets pour cette œuvre, on n'élève pas la voix, on ne remue pas un doigt, quelquefois même on est hostile.

C'est qu'on ne réfléchit pas à l'importance vitale de l'œuvre et à la nécessité de recruter des religieux : l'éducateur religieux ne fournit-il pas la matière première, et déjà toute préparée, à l'action surnaturelle des pasteurs ? Qu'on enlève de partout l'école religieuse, et l'on verra baisser partout la vitalité religieuse de nos populations.

Et l'on s'arrête parfois à des mécomptes injustifiables. Ainsi, l'on trouvera mauvais que les Frères répugent de se prêter à toutes sortes d'œuvres paroissiales. C'est un grief qui n'est pas nouveau, il a été formulé dès le berceau de l'Institut, et le fondateur en a souffert cruellement, mais il refusa de l'admettre parce qu'il comprenait que ses disciples n'auraient de valeur qu'en se spécialisant en leur œuvre unique, et qu'ils

négligeraient forcément cette œuvre s'ils se laissaient distraire par d'autres. Et c'est d'ailleurs un fait d'expérience que chaque Ordre est fondé pour un objet spécial et qu'il périlite dès qu'il recherche un autre objet. S. Jean-Baptiste avait aussi prévu la tentation qu'éprouveraient certains de ses disciples de sortir de leur sphère et d'entrer dans le sacerdoce, pour y trouver honneurs et rémunération: c'est pourquoi il inséra dans sa règle la défense la plus catégorique pour les Frères d'apprendre ou d'enseigner le latin; autrement ce serait la ruine de l'œuvre et de l'Institut, ainsi que Léon XIII le déclara nettement quand, à la fin du siècle dernier, il refusa d'accéder à la demande de certains évêques américains qui désiraient confier aux Frères leurs collèges classiques. Il faut que dans une paroisse le Frère ne soit ni un vicaire, ni un sacristain, ni un percepteur, ni un comptable, encore moins un organisateur de soirées ou de bazars, mais qu'il soit uniquement, autant par sa vie austère que par son enseignement, l'instituteur et l'éducateur religieux. S'il sort de son rôle, il baisse en valeur et son œuvre aussi. Et c'est aussi pourquoi la formation spirituelle et pédagogique des novices est confiée aux Frères eux-mêmes plutôt qu'au clergé; quelques-uns s'en étonnent, mais, après tout, les communautés de femmes ne suivent-elles pas la même pratique? Et d'ailleurs, combien peu de prêtres seraient en état de donner à des novices une formation si spéciale et si difficile!

Il faudrait donc que le clergé travaillât activement au recrutement des maîtres religieux: si seulement chaque paroisse donnait un enfant par année, les paroisses ne souffriraient pas longtemps de la pénurie actuelle d'éducateurs.

Et, pour activer le recrutement de cette vaillante armée, qui ne combat que l'ignorance et le mal et qui éclaire le monde, il faut montrer à nos familles chrétiennes, aux parents comme aux enfants, la beauté et la nécessité de cette œuvre d'enseignement. Hélas! quelle éducation à faire sur ce point, surtout parmi la population de nos villes, qui semble plus réfractaire encore à toute idée de renoncement et de sacrifice! Tout récemment encore, le nouvel archevêque de Chicago, Mgr Mundelein, déplorait la pénurie des vocations au sacerdoce, et décidait de fonder, pour y porter remède, un petit séminaire gratuit; ses paroles ne sont-elles pas de mise par rapport à la Vocation religieuse? "Partout,"

“mais surtout dans les grandes villes, nous avons constaté”
“que le nombre des aspirants au sacerdoce n'est pas en pro-”
“portion de l'accroissement de la population... Il faut”
“avoir soin de protéger les jeunes garçons non seulement”
“contre le souffle mortel du mal, mais aussi contre l'atmos-”
“phère glaciale du matérialisme moderne, contre le désir”
“égoïste du bien-être, contre l'amour désordonné de l'argent,”
“contre l'esprit exagéré d'indépendance qui entre dans nos”
“écoles et jusque dans nos foyers.”

Quel bien ferait un prêtre qui rappellerait souvent à ses ouailles que le renoncement religieux n'est que l'efflorescence suprême du renoncement qui est le fond unique du christianisme; s'il expliquait aux parents la beauté et la fécondité de la vie religieuse et de l'œuvre d'enseignement; s'il leur montrait la facilité, même pour les enfants pauvres, de se consacrer à cette carrière, puisque les Frères reçoivent et font instruire gratuitement les enfants qui se présentent au noviciat!

L'auteur de ces lignes, qui a passé la moitié de sa vie sacerdotale au milieu des religieux enseignants, et a pu mieux comprendre et admirer la valeur de leur œuvre, crie donc de toute la force de son âme à ses confrères: Travail-
lons avec zèle au recrutement de cette armée, si humble et si belle et trop peu nombreuse, qui n'aspire qu'à une gloire: donner à la patrie des citoyens instruits et intègres, en même temps qu'à l'Eglise des fidèles profondément chrétiens.

J.-A.-M. BROSSEAU, PTRE,
DU T. O. S. D.



CONSULTATIONS

10. *Les brochures du R. P. Lamarche ne mentionnent point, parmi les diverses manoeuvres corruptrices, l'achat en bloc des électeurs. Que faut-il penser d'un candidat à la Législature Provinciale, qui, aux approches du scrutin, se présente devant le Conseil municipal d'une paroisse, et promet aux conseillers, en vue d'une amélioration locale, la somme fixe de . . . , pourvu que ces derniers lui assurent une majorité de cinquante voix dans l'arrondissement?—Électeur.*

REPONSE:—Je n'ai pas cru indispensable d'imaginer et de solutionner pareil cas, vu qu'une action scandaleuse ne perd point son caractère, du fait qu'elle est commise par plusieurs ou vis-à-vis de plusieurs. Cependant, comme on pourrait, dans la circonstance, invoquer le prétexte du *bien commun*, il y a matière, peut-être, à de nouvelles considérations.

Remarquons, d'abord, qu'il s'agit ici d'un contrat positif entre acheteur et vendus, et non pas d'une de ces promesses de husting dont se montrent si prodigues nos aspirants-députés. Il y a donc "corruption" au sens formel et juridique du mot. Les contractants prétendent sans doute agir en vue du bien commun de la paroisse. Mais qui leur garantit que ce bien ne sera pas obtenu au détriment du comté? Et à supposer qu'il puisse être obtenu sans préjudice d'un bien plus général, le candidat élu devra le procurer *en vertu même de son mandat* et sans autres conventions.

Conclusions: le susdit contrat tombe sous la prohibition de la loi, tant ecclésiastique que civile: conseillers et candidat peuvent être inquiétés en conscience et poursuivis en justice. Et ce dernier, s'il est élu pourra être disqualifié pour six ans, comme en fait foi, du reste, l'opinion légale d'une société d'avocats que j'ai cru devoir consulter à mon tour. Quant aux électeurs qui lui accordent leur suffrage *en vertu de l'entente*, à laquelle cependant ils ne prirent aucune part, on ne pourra guère les citer devant les tribunaux, mais ils pa-

raissent gravement coupables selon la conscience. — Fr. M.-A. L.

20. *Une fille majeure et occupant une position indépendante s'obstine à veiller en tête à tête avec le jeune homme qui la fréquente, et parfois, à sortir le soir, sans chapeau, pour la promenade, le théâtre ou les vues. Elle prétend pouvoir se comporter décemment sans surveillance, et menace de s'enfuir, si les parents interviennent d'autorité. Quels conseils faudrait-il donner au père et à la mère?—Un confesseur.*

REPOSE:—Il faut avouer que cette liberté d'allure tout américaine est malheureusement en train de s'implanter chez nous, au grand détriment des mœurs. On ne saurait donc trop insister sur les devoirs des parents à cet égard. Cependant, dans le cas proposé, je crois qu'il serait beaucoup plus sage pour les parents de ne pas intervenir d'autorité. Le foyer de famille est toujours une protection, même pour la jeune fille qui ne veut pas de surveillance. Partant, il est préférable de tolérer cette demi liberté qu'ils ne peuvent empêcher, plutôt que d'exposer leur enfant aux dangers d'une liberté complète. Qu'ils prient, qu'ils distribuent avec bonté et en temps opportun les conseils nécessaires, et pour le reste, qu'ils s'en remettent à Dieu.—Fr. M.-C. F.



DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ORDRE

I

DANS L'ÉGLISE

LE CONGRÈS DE L'A. C. J. C.

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française vient de tenir, pour la première fois à St-Hyacinthe, son congrès annuel.

Comme les précédents congrès de l'A. C. J. C., et, un peu du reste, comme toutes ces réunions de Jeunes, le Congrès de St-Hyacinthe aura été avant tout un congrès d'étude; et, à la vérité des plus beaux et des plus éminemment prati-

ques, puisqu'on aura étudié là ce qui fut et demeure encore la pierre d'assise, le trait caractéristique de l'activité canadienne-française : l'agriculture.

L'Association de la Jeunesse a donc fait, cette année encore, de noble, d'utile et patriotique besogne. Dès longtemps convaincue qu'il ne lui est permis d'écarter de son objet d'étude et d'action quoi que ce soit de ce qui compose en quelque façon le patrimoine national, et qu'au surplus, rien ne vaut, pour bien posséder jamais un problème et pousser efficacement à sa solution pratique, comme de l'aborder de bonne heure et franchement, notre admirable Jeunesse n'a pas cru, cette fois encore, devoir plaider incompétence et passer outre à la grande question agricole. Forte d'une vaste et minutieuse enquête ainsi que de l'apport de distingués spécialistes en matière d'agriculture, elle y est donc allée, avec la réserve qui sied toujours à quiconque descend en terre nouvelle, mais aussi bien, avec assurance et autorité. S'il ne peut prétendre avoir vidé la question, ni parcouru toutes les provinces d'un domaine trop vaste pour deux jours ou trois jours d'une marche souvent retardée, le Congrès de l'A. C. J. C., à St-Hyacinthe n'en constitue pas moins, au total, une forte et substantielle contribution à l'étude, et, pourquoi pas ? à la solution du problème agricole, au Canada.

De fait, tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à ce Congrès d'Agriculture, ne savent vraiment que reprendre en ces longs et difficiles débats menés par des jeunes gens pour la plupart étrangers au métier, si ce n'est peut-être d'avoir voulu embrasser si grand : ampleur et justesse d'information, sérieux et précision dans la pensée, abondante mais correcte facilité d'expression, libre allure en même temps qu'urbanité parfaite dans la discussion, que manque-t-il donc à ces Jeunes de ce qui marque les élites de toute première valeur et la démonstration n'est-elle pas désormais bien faite de la haute utilité des Cercles d'études, de la forte discipline intellectuelle et morale prise à l'A. C. J. C.

* * *

Les grands quotidiens ont donné aux travaux de ce Congrès d'Agriculture une si large publicité qu'il serait par trop oiseux d'en reprendre, ici, le résumé ou le commentaire.

La *Revue Dominicaine* se devait tout de même de pren-

dre date de ce premier et si fécond passage de l'Association de la Jeunesse, à St-Hyacinthe. Elle tient aussi à faire écho aux voix autorisées qui ont déjà dignement remerciée l'A. C. J. C., pour le réconfortant spectacle qu'elle présente, partout où elle passe, pour la grande leçon d'esprit public, de patriotisme clairvoyant et pratique qu'elle vient de donner une fois de plus à toute la race.

* * *

Parlant à la séance d'ouverture, et donnant d'avance à ce Congrès qui eut pour Préface la "très belle lettre" de Mgr Bernard, une digne et remarquable conclusion, Mgr le Vicaire-Général de St-Hyacinthe disait que le vrai type du Canadien-français, c'est "le cultivateur qui garde au cœur la foi de Rome, sur ses lèvres, le beau parler de France, sous ses pieds, la terre de nos campagnes."

A ce compte, ne doit-on pas saluer en cette vaillante et noble Jeunesse de l'Association, toujours debout pour les bons et grands mouvements, prête à dire les mots qui soulagent et à faire les gestes qui sauvent, ne doit-on pas saluer avec fierté et respect toute une phalange de "vrais types canadiens-français," puisque, elle aussi, prolonge magnifiquement chez nous "la foi de nos pères," puisqu'elle se croise au besoin, pour le "doux parler de France" et qu'à la terre elle prêche le retour!

FR. GABRIEL PERRAS, O. P.

II

DANS L'ORDRE

GLORIEUX ANNIVERSAIRE

Le 18 février dernier, eut lieu à Rome, en l'église de la Minerve, une cérémonie officielle, très simple mais hautement significative. C'était le 461^{me} anniversaire de la mort du grand artiste dominicain, Fra Angelico, de son vrai nom: Jean de Fiesole. Le Gouvernement italien, par le Ministère de l'Instruction Publique, a voulu honorer la tombe du célèbre peintre par le don d'une magnifique lampe, dont la lumière toujours ardente doit symboliser la gloire impérissable de l'humble religieux, qui allait, dit Michel-Ange, "chercher au Ciel même dans ses extases les suaves figures

qu'il peignait." Ce présent est une belle œuvre d'art, de style XIV^{me} siècle, ornée d'iris florentins et autres motifs de décoration d'un goût exquis. En même temps était offerte une riche couronne de fleurs naturelles avec une inscription en lettres d'or sur parchemin: "Pour honorer la sépulture de Jean de Fiesole, au jour anniversaire de sa mort, Le Ministère de l'Instruction Publique." Dans la matinée, les Pères Dominicains reçurent à la Minerve le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique, l'Hon. Rosadi, à qui l'on doit l'heureuse inspiration de cette fête de l'art; il était accompagné du Professeur Munez, surintendant à la Commission des Monuments Publics. Beaucoup de personnes se joignirent à eux pour prendre part, avec un respect touchant à cette sorte de pèlerinage.

"Fra Angelico, mort à Rome le 18 février 1455, fut enterré dans l'église des Frères-Prêcheurs du Couvent de la Minerve. Depuis longtemps la place exacte était perdue. On savait qu'il avait été confié à un petit sépulcre de marbre dans la chapelle de St-Thomas, non loin du Christ de Michel-Ange. L'année 1600, année jubilaire, cette chapelle avait été réduite pour laisser un passage avec sortie sur la rue actuelle de St-Ignace. A cette occasion, la pierre tombale, par respect pour ce saint homme, avait été levée de terre et posée dans le mur. Avec le temps, on était arrivé à ne plus connaître l'endroit précis du tombeau.

En 1915, le Ministère de l'Instruction Publique, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, fit procéder à des recherches. On souleva d'abord une trappe au centre du bras gauche de l'église, mais les deux caisses de plomb qui furent trouvées portaient des inscriptions relatives à des morts du siècle dernier. D'autres recherches ne furent pas plus heureuses.

Enfin le 21 juillet, on vit apparaître quatre petits murs longs de 2 mètres 40, sur 1 mètre 5 de largeur, et une épaisseur de 25 centimètres. En travers étaient placées deux dalles de marbre, qui laissaient supposer que sur elles était appuyée une pierre tombale. La qualité et le genre de monument indiquaient le quinzième siècle. Au fond de la caisse, apparut un crâne de petites dimensions, encore intact, sauf du côté gauche, avec quatre dents de la mâchoire inférieure, et auprès du crâne, quelques ossements.

Il est raisonnable de croire qu'on était en présence des restes précieux de Fra Angelico. En même temps que le Sous-Secrétaire d'Etat et les ouvriers de la direction des Beaux-Arts employés aux travaux, il y avait là pour participer aux constatations différents confrères du grand Artiste, agenouillés sur les bords de la sépulture. Ce fut devant ce mystère de la tombe un profond respect et une émotion générale.

Malheureusement, dans la terre qui remplissait le sépulcre, se trouvaient d'autres ossements qui appartenaient évidemment à deux autres corps, ce qui rendit nécessaire la plus grande réserve dans l'identification. Le crâne fut mesuré et confronté avec la face sculptée sur la pierre tombale. Cette face, très probablement, dut être modelée d'après un masque imprimé sur le cadavre, selon l'usage en vigueur au XVe siècle, comme le prouve encore le masque de saint Antonin qui est du même temps. Or, cette confrontation conduisit à constater la parfaite coïncidence du crâne et des lobes du front. Deux experts en anatomie présents furent d'avis que le crâne pouvait être du XVe siècle. Sur ces données, il est permis de conclure que cette tête est bien celle de l'Angelico. Elle fut enfermée dans un cassette de plomb avec cette inscription: *Crâne attribué à Frère Jean de Fiesole: 21 juillet 1915.* Les autres ossements recueillis dans le même sépulcre furent placés ensemble indistinctement, dans une autre caisse de plomb, avec cette inscription: *Ossements divers trouvés dans le sépulcre de Frère Jean de Fiesole, 21 juillet 1915.*

Dieu veuille que ce Bienheureux artiste soit bientôt placé sur les autels! C'était déjà le désir du Pape Clément VIII qui avait en si haute vénération la sainteté de ce serviteur de Dieu, que, quand la famille dominicaine poursuivait devant le St Siège la canonisation de saint Hyacinthe et de saint Raymond, il s'est écrié à plusieurs reprises: "Pourquoi personne ne songe-t-il à demander la canonisation de ce Frère Jean?"

Nous appelons de tous nos vœux le jour où il nous sera donné de faire la Fête du Bienheureux Fra Angelico."

(*La Couronne de Marie*)

Le dernier fascicule des *Acta Apostolicae Sedis* publie un décret très important, émané de la Congrégation des Séminaires et Universités et daté du 7 mars dernier. Il se réfère au *Motu Proprio* de Sa Sainteté Pie X, "Angelici Doctoris," promulgué en 1914, et détermine que la Somme Théologique de St-Thomas doit être suivie, dans les leçons données par toute Université ou Séminaire admis à conférer les grades académiques, et non pas seulement comme *texte à consulter* mais comme *texte à expliquer*.

De plus, les vingt-quatre Thèses Philosophiques, choisies par la Congrégation des Etudes, le 29 juillet 1914, contiennent bien la vraie doctrine de St-Thomas et peuvent servir de normes directives dans les examens aux grades philosophiques.

Grâce à la vigilante sollicitude du Siège Apostolique, une nouvelle et efficace impulsion est ainsi donnée à l'enseignement thomiste, à Rome d'abord, puis dans le monde entier.

Le 5 mai dernier, fête de St Pie V, Pape Dominicain, le Rme Père Cormier a donné l'habit du Tiers-Ordre à plusieurs prélats et prêtres du Clergé de Rome.

En premier lieu, à Son Eminence le Cardinal Cassetta, Evêque de Fracasti, qui a pris le nom de Fr. Vincent; à Mgr Bevilacqua, Ev. Tit. de Retino; à Don Alessandro Fontana, Curé de San Vitale; (le Collège Angélique est situé sur cette paroisse) puis à quinze autres prêtres, appartenant presque tous au service de la Basilique de Ste Marie Majeure.

Quelques jours auparavant, Sa Sainteté Benoît XV avait adressé au Maître-Général le billet autographe suivant: Rme Père Général,

J'ai appris avec un vif plaisir que vendredi prochain vous admettez dans le Tiers-Ordre Dominicain l'Eminentissime Cardinal Cassetta et d'autres Prélats et prêtres, à qui Notre-Seigneur a inspiré cette excellente manière de dignement célébrer la Fête de St Pie V. Ce m'est un motif de joie tout spécial, car un nouveau lien va m'unir à ces nouveaux Tertiaires Dominicains. En signe de ma vive satisfaction j'envoie aux nouveaux Frères la bénédiction apostolique, et à vous aussi, Père très-vénéré de cet Ordre dont je suis toujours le fils.

BENEDICTUS PP. XV.

ENCORE UN DEUIL!

Le T. R. P. Aimon Nespoulous, dont l'état nous avait à plusieurs reprises, en ces derniers temps inspiré de vives inquiétudes, vient de s'éteindre pieusement au Plan d'Aups, le vendredi 2 juin. Il avait 78 ans d'âge et 56 de profession.

C'est là près de la grotte de la Sainte Baume, si chère à son cœur, qu'il était allé chercher le changement d'air prescrit par le médecin. L'amélioration espérée ne se produisit point, et sa santé, déjà fort chancelante à l'arrivée ne tarda pas à décliner rapidement en dépit des soins attentifs et dévoués qui l'entourèrent jusqu'à la fin.

La mère Prieure de Béthanie qui l'avait accueilli avec le plus charitable empressement nous écrivait le 31 mai: "Notre cher Père Nespoulous a reçu hier les derniers sacrements en pleine connaissance et avec la plus touchante piété. Aujourd'hui il ne peut plus parler, tant sa pauvre langue est tuméfiée, mais sa patience est admirable et a fait couler nos larmes bien des fois. Pauvre cher Père, comme il excite par son exemple à devenir meilleur!"

Le R. P. Constant Adam, l'ami fidèle de la première et de la dernière heure, s'était rendu naguère au Plan d'Aups pour apporter au cher malade le réconfort de sa visite; il y est retourné à nouveau et en hâte pour nous représenter tous à la cérémonie des obsèques.

"J'ai revu le Père! m'écrivait-il à peine arrivé. Son corps est exposé, dans le chœur des religieuses, heureuses de le posséder ainsi au milieu d'elles. Nuit et jour, elles ont prié à ses côtés et ce matin, j'ai chanté la messe tout auprès. On ne le mettra en bière qu'au moment des funérailles, qui auront lieu dimanche à 4 heures. Le T. R. P. Tany est venu tout exprès de Marseille pour donner au Père et à nous ce témoignage de fraternelle affection. Le regretté défunt avait d'ailleurs trouvé auprès du Vicaire de la Ste Baume et de l'Aumônier des Religieuses une assistance consolante pour ses derniers moments. Le service se fera à la paroisse. Le cimetière est tout proche. Le Père sera inhumé dans la Concession des Sœurs. Mourant loin de nous, il ne pouvait être entouré de plus d'affections et de prières."

Avec le P. Nespoulous disparaît de nos rangs l'un de ces Vénérables Anciens, qui avaient encore connu le Père Lacordaire et dont le nombre va en diminuant hélas ! de plus en plus.

Figure éminemment religieuse que celle de ce bon et saint vieillard, qui charmait par son accueil, édifiait par sa vertu, réconfortait par ses encouragements.

Il restera pour nous un modèle de vie intérieure et de régularité. Dans le petit coin solitaire de Paris, où il avait dû transporter ses pénates, quelle admirable simplicité en toutes choses, quel ordre parfait dans les moindres détails, quelle fidélité ponctuelle à ses habitudes de vie !

C'était bien le cadre idéal pour cet homme de Dieu, qui faisait ses délices de la prière et de la vie cachée.

Plus épris en effet de recueillement que d'action extérieure il ne sortait guère de sa retraite que pour des visites de charité, ou des séances de confessionnal.

Ce ministère discret, où le bien se fait sans bruit, convenait à sa nature si mesurée et à son esprit si surnaturel. Là point d'acception de personnes, mais parfois un tour de faveur pour les humbles et les petits, dont les loisirs sont plus rares et le temps plus précieux. Que de bien accompli de la sorte, et à tous les degrés de l'échelle sociale ! Aussi des amitiés lui sont-elles venues, fidèles et dévouées, qui ont entouré sa personne de vénération et qui garderont à sa mémoire un culte reconnaissant.

Né pour le conseil plus encore peut-être que pour le commandement, dont les responsabilités ne laissaient pas d'effrayer les délicatesses de sa conscience, le Père Nespoulous n'en a pas moins payé largement de sa personne dans les diverses charges de maître des novices, de prieur et de provincial qui lui furent jadis imposées par l'estime de ses Supérieurs ou la confiance de ses frères.

Mais de lui comme de St Antonin on pourrait redire, car c'était vrai à la lettre "ad præsulatum quasi ad cruciatum raptus." Et son âme ne retrouvait la plénitude de sa sérénité, qu'autant que l'obéissance, conforme en cela à ses désirs, le replaçait lui-même dans le rang. Il savait s'y montrer si affable et si compatissant qu'il resta jusqu'à la fin entre nos confrères dispersés, comme un trait d'union vivant.

Tous l'eurent pour ami et beaucoup le prirent comme confident de leur âme.

Aussi pleurons-nous aujourd'hui sa mort comme un deuil qui nous frappe en plein cœur !

Mais son nom est écrit au livre de vie, comme celui d'un bon et fidèle serviteur : c'est là notre espoir et notre consolation.

R. M.

TOMBES DOMINICAINES

Le P. *Roussot* qui a pu aller prier sur la tombe de notre cher et regretté fr. Masson a bien voulu nous faire le récit suivant de ce douloureux et fraternel pèlerinage.

24 mai 1916. J'ai pu enfin mettre à exécution le projet que j'avais formé il y a un mois et demi bientôt, d'aller prier sur la tombe de notre cher frère Masson. J'ai profité pour cela d'une après-midi de repos qui m'avait été accordée.

Parti de l'ambulance à 1 heure, j'étais à Clermont à 1 heure et demie, grâce à la complaisance d'un automobiliste qui a bien voulu me prendre dans sa voiture. Quel désert lamentable que cette pauvre ville ! La seule personne que j'aie rencontré dans ses rues abandonnées est un gendarme, en faction sur la place, et qui m'a demandé ma permission. Après l'avoir bien examinée et avoir constaté que j'étais en règle, il m'a demandé ce que je venais faire dans cette zone dangereuse, à tout instant balayée par les obus. Je lui ai dit alors le but de ma visite. Il a essayé de m'effrayer en me disant que le bombardement de la ville et de ses alentours n'allait pas tarder. "Il commence presque chaque jour vers les deux heures," me dit-il. Un peu ému, mais voulant accomplir quand même mon pieux pèlerinage, je continuai ma route. Que de ruines je rencontrai le long de mon chemin. Il ne reste pas dix maisons dans cette pauvre ville ! Comme tout cela est impressionnant ! cela est d'autant plus impressionnant que ces ruines apparaissent tout d'un coup dans leur ensemble, car une bonne partie de la ville se trouve "étagée" sur une colline célèbre qu'on appelle la "butte de Clermont."

Mal renseigné par mon gendarme, je ne trouvais pas le cimetière que je cherchais près de l'église en ruines. Je me rendis donc chez le maire que je savais par votre lettre, être

resté dans la ville et à la disposition de ceux qui voulaient le consulter. Je le trouvai à la mairie, une des rares maisons restées debout. Il me reçut fort aimablement et me donna tous les renseignements qu'il avait sur "le sous-lieutenant Masson dominicain." J'appris par lui, que notre frère était mort à l'ambulance alors installée à la mairie, qu'il avait été assisté à ses derniers moments par le P. Duthoit, lazariste, lequel est mort il y a quelques mois des suites de ses fatigues.

Mieux renseigné cette fois je me dirigeai vers le cimetière où repose notre frère. Il se trouve assez loin de la ville; il est admirablement exposé sur la côte orientale de la "butte de Clermont" et complètement caché dans la verdure. Comme je savais que le sous-lieutenant Masson était enterré dans le cimetière civil et non dans le cimetière militaire qu'on a créé depuis, que sa tombe était la 10^e de la rangée des tombes d'officiers, et que cette rangée était la 3^e à main droite quand on entre dans le cimetière, je la trouvai de suite. Après avoir prié, je pris plusieurs photographies à votre intention. Elles remplaceront toutes les descriptions que je pourrais vous faire. Cette tombe ressemble d'ailleurs à toutes les tombes militaires que nous avons déjà rencontrées si souvent pendant cette guerre. Mais une main amie a passé par là. Une croix en perles noires et une couronne en perles blanches (les deux couleurs dominicaines) ont été déposées sur la tombe de notre frère. Est-ce la même main qui a planté le lys blanc, symbole de la vie dominicaine? Je ne sais, mais le geste est d'une si belle inspiration qu'il m'a profondément touché.

Vers 3 heures et demie, je quittai Clermont pour rentrer à l'ambulance, je n'avais pas reçu un seul obus. Il est vrai qu'une demi heure après mon départ j'entendais les obus éclater sur la ville; c'était trop tard, j'étais à l'abri.

FRA DOMENICO



BIBLIOGRAPHIE

LA GUERRE EN ARTOIS: PAROLES EPISCOPALES; DOCUMENTS; RECITS.—Publié sous la direction de S. G. Mgr Lobbedey, évêque d'Arras. In-12 de XXII-514 pages, illustré de 11 gravures et 1 carte.—Prix: 3 fr. 50. (Librairie Richer, St-Hyacinthe)

Ce livre raconte la guerre en un des pays de France où elle a été le plus intense. L'historien est le vaillant évêque d'Arras, par ses paroles apostoliques et sa vie héroïque, dans sa ville bombardée. Il s'est documenté aussi près des témoins les plus autorisés, qui y parlent et qui y vivent, chacun avec sa note personnelle.

L'inspiration du livre est donc faite de haute doctrine unie au patriotisme; les événements forment le contraste le plus varié et le plus pathétique, entre les manifestations multiples du courage et de la foi, et les raffinements d'une *culture brutale*. On y admire la résistance à une barbarie sans nom, dans la défensive et l'offensive; la vie militaire et chrétienne, dans les tranchées, sur les champs de bataille, aux ambulances et à l'arrière; les manifestations religieuses et charitables créées par la guerre.

A travers la trame méthodique du récit inédit, se multiplient les épisodes les plus variés; des scènes épiques ou familières, des tableaux de vaillance et de charité, de multiples preuves de ce qu'ont su faire des organisations officieuses, pour soulager tant de deuils et de misères.

L'Artois donne ainsi, sur le front et au delà, sa magnifique mesure d'ensemble, à tous les degrés de la société; nos alliés ne sont pas oubliés. Une anthologie de poésies locales sur la guerre, un essai sur les œuvres d'art que celle-ci a inspirées en Artois, fournissent un chapitre très neuf; des illustrations choisies font revivre le désastre des monuments, avec des scènes de guerre.

Cette étude, très nourrie, est un monument durable d'histoire documentaire, qui intéressera tous les âges et toutes les contrées en fixant une foule de souvenirs.

SAINT-THOMAS D'AQUIN ET LA GUERRE, par le R. Père Th. Pègues, professeur de saint Thomas au Collège Angélique. Brochure in-12. Prix: 0 fr. 50.

Voici une publication unique en son genre et qui vient merveilleusement à son heure. Elle se présente sous les auspices du plus grand Docteur de l'Eglise. Elle traite du sujet le plus actuel, le plus angoissant. Elle est due à la plume d'un fervent disciple du

Maître, qui passe sa vie à étudier et à commenter sa doctrine. Elle vient de Rome, du centre de la catholicité, de cette ville qui est comme le sommet du monde, et où l'on est si bien placé pour entendre, connaître et apprécier sainement toutes choses. Et elle nous donne, en quelques pages courtes, mais pleines, substantielles, lumineuses, ce que la pensée du Docteur angélique projette de clartés souveraines sur le grave sujet de la guerre, où tant de passions travaillent à obscurcir les lois de la morale la plus élémentaire et la plus essentielle.

Les sous-titres de la brochure en précisent le contenu. Ils correspondent à chacun des six chapitres qui la composent : La paix et la guerre ;—La guerre juste ;—La guerre sage ;— la guerre honnête ;—La guerre sainte ;—La paix. Pour nous, dont la guerre est d'une si éclatante justice, la lecture de ces pages est d'un puissant réconfort. On est heureux d'y voir flétrir comme ils le méritent les procédés malhonnêtes qui ont révolté le genre humain. Et, en même temps, l'on y apprend à se garder des illusions malsaines d'un faux pacifisme, ou des erreurs pernicieuses d'un laïcisme qui est de nature à irriter la colère divine. Enfin, la question de la paix et du traité qui doit l'assurer s'y trouve précisée et résolue en termes qu'on ne saurait trop relire et méditer.

Aussi bien sera-ce faire œuvre salutaire et patriotique entre toutes de propager le plus possible autour de soi cette admirable brochure.

